

Image not found or type unknown



Élagage des arbres par edf

Par **dame de bretagne**, le **27/11/2011** à **18:00**

Bonjour,

Je viens de constater à mon retour que les arbres sur le talus en bordure de ma propriétés ont été coupés (pas élagués) sans me prévenir et que tout est en vrac sur mon terrain

J'aurai voulu savoir si ils ne doivent pas informer le propriétaire avant de faire ce massage

Merci de me répondre mais je sais que c'est une cause perdue contre EDF
CHACUN SES DROITS !